

Province de Québec
La Municipalité d'Armagh
Comté de Bellechasse

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Armagh, Comté de Bellechasse, tenue le 5 mars 2025 à dix-neuf heures trente, à l'endroit ordinaire des séances de Conseil.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers:

Siège #1 - Marie-Ève Caron
Siège #2 - Jean-François Labrecque
Siège #3 - Nicolas Guillemette
Siège #4 - Mélanie Bolduc
Siège #5 - Guylain Chamberland
Siège #6 - Christian Therrien

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Suzie Bernier.

Mme Sylvie Vachon, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

2025-03-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Nicolas Guillemette,
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE**
- 4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES**
- 5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL**
- 6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 7 - ADMINISTRATION**
 - 7.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse**
 - 7.2 - Embauche d'une adjointe administrative - Profil comptabilité**
- 8 - SÉCURITÉ INCENDIE**
 - 8.1 - Service de sécurité incendie d'Armagh - Utilisation du feu vert clignotant**
- 9 - VOIRIE**
 - 9.1 - Équipement de voirie - Achat d'un ensacheur**
- 10 - AQUEDUC ET ÉGOUT**
 - 10.1 - Plan de gestion des actifs en Eau (PGA-EAU) et Mise à jour du plan d'intervention - Confirmation de mandat**
 - 10.2 - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) - Programmation de travaux version no.3**

11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.1 - Contrat de services d'une coordonnatrice en loisirs pour la saison 2025

12.2 - Cercle de Fermières d'Armagh - Octroi d'un montant pour la fabrication d'un tartan

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-03-02 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE

Chacun des membres du Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal:

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc,
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Que le procès-verbal de la séance du 5 février 2025 soit accepté tel que rédigé par la greffière-trésorière.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-03-03 4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,
Appuyé par le conseiller Jean-François Labrecque,

D’approuver la liste ci-jointe des comptes à payer en date du 5 mars 2025 pour un montant de 334 440.87\$.

ADMQ	CONGRÈS ADMQ-DIR. GÉNÉRALE	724,34
ADMQ	CONGRÈS ADMQ - ADJOINTE	724,34
AUTOMATISATION JRT INC	REEMPLACER FILTRE-USINE ÉPURA.	180,32
AUTOMATISATION JRT INC	PANNEAU RÉSERVOIR DÉBITMÈTRE	3 656,21
BENEVA	ASSURANCES COLLECTIVES-MARS	1 766,93
BIBLIO MUNICIPALE - ARMAGIMO	BUDGET DE FONCTIONNEMENT #1	4 500,00
CANAC	CHAUFFE-EAU - CASERNE- BIBLIO.	1 439,52
CAUCA / EXP. APPELS D'URGENCE	AVIS COUPURE D'EAU-VILLAGE	87,59
CÉDRIC DUCHESNEAU	DÉNEIGEMENT ÉCOCENTRE-PATIN.	574,88
CÉDRIC DUCHESNEAU	VERS.#3 DÉNEIGER COURS MUNI.	4 175,89
CORP. LOISIRS ET PARCS D'ARMAGH	ANNULER SALAIRE D.G.	- 7 293,60
CRÉAPHISTE	JOURNAL DE MARS - 24 PAGES	885,31
DH ÉCLAIRAGE INC.	ÉCLAIRAGE AU DEL - 3 BÂTIMENTS	5 274,75
EMCO CORPORATION	49 SACS - ASPHALTE FROIDE	521,12
EMCO CORPORATION	49 SACS - ASPHALTE FROIDE	521,12
ÉQUIPEMENTS INCENDIES CMP	3 BUNKERS FLAME FIGHTER	9 487,17
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE - EAU POTABLE	114,98
EUROFINS ENVIRONEX	SUIVI INTERNE - EAU USÉE 04-02	137,40
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSPORTS+ANALYSE EAU USÉE	755,39
EXCAVATION MARCEL VÉZINA INC.	VERS#4 ENTRE. CHEMINS D'HIVER	125 136,58
EXTINCTEURS MONTMAGNY INC	VÉRIF.CYLINDRE-BOUTEILLE D'AIR	112,34
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. LUMIÈRES DE RUE-31JRS	578,52
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. USINE ÉPURATION- 31JRS	1 755,72
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. USINE FILTRATION-65 JRS	4 301,90
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. LUMIÈRES DE RUE-28 JRS	522,53
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. ENTRÉE SUD - 59 JRS	23,54
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. ENTRÉE NORD - 59 JRS	23,54
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. FEU CLIGNOTANT - 59 JRS	28,26
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.COMPLEXE-GARAGE-BIBLIO	2 107,17
INT COMMUNICATION	CONTRAT SERVICE SITE INTERNET	92,41
M.R.C. DE BELLECHASSE	VERS.#1- QUOTES-PARTS MRC	140 727,00
MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.	AMPOULES+-PIÈCES-CHAUFFE-EAU	123,53
MAHEU & MAHEU INC.	SERVICE DE GESTION PARASITAIRE	118,24
MARCHÉS TRADITION/CÔTÉ	CARTE-CADEAU-CONCOURS PHOTO	25,00
MARCHÉS TRADITION/CÔTÉ	PROD. NETTOYAGE PATIN-CHALOIS	11,49
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISES PROVINCIALES-FÉVRIER	9 975,15
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	3 RADIOS MOBILES-POMPIERS	3 894,20
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET CASERNE	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	TÉL. IP USINE FILTRATION	17,72
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET USINE DE FILTRATION	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET POSTE DE REFOULEMENT	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET USINE D'ÉPURATION	114,98
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET ÉCOCENTRE	40,19
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET CHALOIS	45,94

OLIVIER GAGNÉ MINI-MOTEUR INC.	ENTRETIEN SOUFFLEUSE ARIENS	401,86
PASSEPORT ANIMAL INC.	SERVICES ANIMALIERS - MARS	86,23
PASSION FM	PUBLICITÉ RADIOTHON 2025	143,72
PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC. (#12916)	PISTOLET GRAISSEUR-USINE ÉPU.	80,47
PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC. (#12916)	RETOUR BATTERIE-FEU CHANTIER	- 91,98
PORTES SERVI-PRO INC.	MANETTES PORTE CASERNE	1 813,74
PUROLATOR INC.	TRANSPORT-PIÈCE SERV.INCENDIE	5,46
PUROLATOR INC.	TRANSPORT-PIÈCE USINE	5,46
PUROLATOR INC.	TRANSPORT-PIÈCE USINE	17,53
RECEVEUR GÉNÉRAL CANADA	REMISES FÉDÉRALES-FÉVRIER	3 820,96
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	2 LICENCES RADIO-CAUCA	101,00
ROY MINI-MOTEUR	RÉPARATION POIGNÉE SCIE BÉTON	38,07
ROY MINI-MOTEUR	RÉPARATION CABLE SCIE BÉTON	10,18
RREMQ - AON HEWITT	RÉGIME DE RETRAITE-FÉVRIER	4 082,66
SANI ETCHÉMIN INC.	VIDANGES BOUES-USINE ÉPURATION	2 707,66
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	ENVOI POSTAL JOURNAL-MARS	142,31
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	ENVOI LETTRES RECOMMANDÉES	69,13
SOLUTIONS IT CLOUD	7 LICENCES COURRIELS	49,67
TÉLUS QUÉBEC (TÉLÉPHONE)	TÉL.FAX+BÂTIMENTS MUNICIPAUX	565,26
TÉLUS QUÉBEC (TÉLÉPHONE)	TÉL+FAX+BÂTIMENTS MUNICIPAUX	565,01
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	CONTRAT SERVICE PHOTOC.BUREAU	283,63
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	CONTRAT SERVICE PHOTOC. D.G.	185,73
TOXYSCAN TECHNOLOGIE INC.	LOGICIEL FICHES SIGNALITIQUES	615,12
VIDÉOTRON LTÉE	CELLULAIRES EMPLOYÉS	380,66

Adopté unanimement par les conseillers.

5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL

6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL

7 - ADMINISTRATION

7.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse tenue le 19 février 2025 est déposé à tous les élus municipaux.

2025-03-04

7.2 - Embauche d'une adjointe administrative - Profil comptabilité

ATTENDU QUE la Municipalité était à la recherche d’une personne pour combler le poste d'adjointe administrative - Profil comptabilité pour assurer la relève;

ATTENDU QUE la candidate a été rencontré en entrevue par le Comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Christian Therrien,
Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

1⁰ Que suite à la recommandation du Comité de sélection formé de Mesdames Suzie Bernier, mairesse, Sylvie Vachon, directrice générale et Anne Mathieu, directrice générale adjointe, ce Conseil procède à l’embauche de Mme Brigitte Nicol à titre d'adjointe administrative - Profil comptabilité compte tenu que ses compétences répondent au profil recherché.

2⁰ Que les conditions de travail soient celles discutées lors de l’entrevue, incluant une période probatoire de trois mois.

3⁰ Que Mesdames Suzie Bernier, mairesse et Sylvie Vachon, directrice générale et greffière-trésorière soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité d’Armagh le contrat d’embauche avec Madame Nicol.

Adopté unanimement par les conseillers

8 - SÉCURITÉ INCENDIE

2025-03-05

8.1 - Service de sécurité incendie d'Armagh - Utilisation du feu vert clignotant

ATTENDU QUE le 19 juillet 2022, la Municipalité a transmis une lettre à tous les membres du Service de sécurité incendie d'Armagh leur interdisant l'utilisation du feu vert clignotant;

ATTENDU QUE l'utilisation du feu vert clignotant est régie par le Code de la sécurité routière et comporte plusieurs conditions à respecter;

ATTENDU QUE depuis 2022, de nouveaux pompiers ont été engagés par la Municipalité;

ATTENDU QU'il faut prendre en considération la protection et la sécurité de tous lorsqu'un feu vert clignotant est en fonction sur un véhicule;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Jean-François Labrecque,
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

Que ce Conseil n'autorise pas l'utilisation du feu vert clignotant pour des raisons de sécurité et afin de respecter le Code de la sécurité routière.

Que cette résolution soit transmise à tous les membres du Service de sécurité incendie d'Armagh.

Adopté unanimement par les conseillers.

9 - VOIRIE

2025-03-06

9.1 - Équipement de voirie - Achat d'un ensacheur

ATTENDU QUE la Municipalité a identifié le besoin d'acquérir un ensacheur pour répondre aux exigences opérationnelles;

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite auprès du même fournisseur que notre tondeuse à gazon;

ATTENDU QUE cette dépense a été prévue au budget 2025 pour cet achat;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Christian Therrien,
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Que le Conseil municipal autorise l'achat d'un ensacheur auprès de JLD-Laguë au montant de 2 521.48 \$ avant taxes afin d'optimiser le travail des employés municipaux.

Adopté unanimement par les conseillers.

10 - AQUEDUC ET ÉGOUT

2025-03-07

10.1 - Plan de gestion des actifs en Eau (PGA-EAU) et Mise à jour du plan d'intervention - Confirmation de mandat

ATTENDU QUE la gestion des actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires afin de maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens;

ATTENDU QUE le plan de gestion des actifs contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité d’Armagh et à offrir des services durables et de qualité conforme au niveau de service convenu;

ATTENDU QUE le dernier plan d'intervention de la Municipalité a été mise à jour en 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité s’est engagée à élaborer et mettre en œuvre un PGA en Eau afin d’optimiser la gestion de ses actifs municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité s’engage à transmettre au Ministère, au plus tard le 31 décembre 2026, le sommaire PGA-EAU et les informations requises par ce dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

Que ce Conseil octroi le mandat à Maxxum Gestion d’Actifs pour un montant de 9 940.00\$ avant taxes afin d'effectuer le plan de gestion des actifs en Eau (PGA-EAU) et de mettre à jour le plan d'intervention.

Que ce budget soit prévu dans les travaux de la TECQ 2024-2028.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-03-08

10.2 - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) - Programmation de travaux version no.3

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l’Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Nicolas Guillemette,
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Caron,

1⁰ Que la Municipalité d’Armagh s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle.

2⁰ Que la Municipalité s’engage à être la seule responsable et à dégager le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Québec de même que leurs Ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

3⁰ Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation la programmation de travaux version no. 3

ci-jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

4⁰ Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations et infrastructures municipales fixé à 50\$ par habitant par année, soit un total de 250 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

5⁰ Que la Municipalité s'engage à informer le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

6⁰ Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no. 3 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coût des travaux admissibles.

Adopté unanimement par les conseillers.

11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12 - LOISIRS ET CULTURE

2025-03-09

12.1 - Contrat de services d'une coordonnatrice en loisirs pour la saison 2025

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin d'une aide pour la planification et la coordination de son Camp de jour 2025;

ATTENDU QUE Mme Mélanie Pelletier a réitéré son intérêt à titre de coordonnatrice du Camp de jour 2025;

ATTENDU QUE celle-ci satisfait aux exigences de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc,
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

1⁰ Que ce Conseil renouvelle le contrat de services de Mme Mélanie Pelletier pour la planification et la coordination du Camp de jour pour la saison 2025.

2⁰ Que son contrat prévoit un maximum de 225 heures pour une somme de 4 500\$ avant taxes.

3⁰ Que Mme Sylvie Vachon, directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité le renouvellement du contrat de services avec Mme Mélanie Pelletier.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-03-10

12.2 - Cercle de Fermières d'Armagh - Octroi d'un montant pour la fabrication d'un tartan

ATTENDU QUE le Cercle de Fermières d'Armagh a souligné ses 90 ans d'existence le 8 novembre dernier;

ATTENDU QUE pour l'occasion, des membres du Cercle de Fermières d'Armagh ont fabriqué un tartan;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite soutenir la création d'un tartan symbolisant son identité locale, son histoire et ses valeurs;

ATTENDU QUE le projet de fabrication du tartan sera réalisé en collaboration avec le Cercle des Fermières d'Armagh;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

Que la Municipalité octroi un montant de 500\$ au Cercle des Fermières d'Armagh pour la fabrication d'un tartan aux couleurs et motifs des armoiries d'Armagh.

Adopté unanimement par les conseillers.

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

2025-03-11

14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Caron,

Qu'à 19:50, la séance soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, soussignée, Suzie Bernier, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Suzie Bernier, mairesse

Sylvie Vachon, directrice générale
et greffière-trésorière